



Concubine refusant de participer aux frais du ménage

Par azulgrana, le 16/06/2009 à 22:00

Bonjour,
Voilà un résumé de ma situation : je vis en concubinage, nous sommes d'accord pour nous séparer, mais madame fait traîner les choses et de plus refuse désormais toute participation aux frais généraux (factures gaz, électricité, loyer ...).
Je précise qu'en outre ses deux enfants (majeurs) vivent sous notre toit, ainsi que l'ami de sa fille.
Que faire et / ou quel service contacter pour :
- l'obliger à accélérer son départ (la décision commune de séparation date de 6 mois). Evidemment, tous frais payés, il est compréhensible de ne pas se dépêcher ...
- en attendant, la contraindre à participer financièrement à toutes les dépenses ménagères.
Merci de vos pistes; je suis à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Par Marion2, le 16/06/2009 à 22:07

Bonsoir,
Qui est le locataire ou le propriétaire du logement ?
Cordialement.

Par azulgrana, le 16/06/2009 à 22:20

J'avais oublié de mentionner cette donnée, excusez-moi.
Je suis le locataire en titre de l'appartement; les comptes EDF, Gaz, téléphone etc. sont également à mon nom.

Par **Marion2**, le **16/06/2009** à **22:23**

Donc, vous avez le droit de lui demander de quitter votre logement dans les meilleurs délais.rnrnEnvoyez lui un courrier recommandé AR la mettant en demeure de quitter ce logement avant le (fixer une date) sous peine d'intenter une action en justice à son encontre.rnrnCordialement.

Par **azulgrana**, le **16/06/2009** à **23:49**

Merci de votre réponse, rapide et précise.rnrnCordialement.